

Postes

M. Dinsdale: La Cour suprême de l'Ontario en a été saisie.

M. Young: Le député vient de me dire qu'elle était devant les tribunaux. Dans ce cas, il serait déplacé de ma part d'en dire davantage car, si j'ai bien compris, l'affaire est encore devant les tribunaux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pas de fausse raison.

M. Young: Il est généralement admis qu'on ne doit pas faire de commentaires sur une affaire qui est encore devant les tribunaux. Si les tarifs postaux font l'objet de contestations—et je crois qu'ils sont effectivement contestés par l'association des éditeurs canadiens de périodiques—je pense qu'il faudrait attendre de connaître la décision des tribunaux et des magistrats très compétents qui doivent trancher dans cette affaire. Je suis tout disposé à me plier à la décision des tribunaux.

Pour terminer, je voudrais revenir sur ce que le député de Brandon-Souris a dit de l'état actuel du service postal. Nous avons tous entendu des quantités d'histoires et d'anecdotes sur ce service et je suis sûr qu'il nous est arrivé à tous d'attendre une lettre qui était en retard d'un ou deux jours. Certains se plaisent beaucoup à comparer les Postes au pony express. Je tiens à signaler au député de Brandon-Souris, car je le vois sourire, que je suis tombé, il y a quelques semaines, sur une chose très intéressante et sur des chiffres fort révélateurs. A l'époque du «pony express»—à la fin du siècle, je crois—je ne suis pas assez vieux pour me rappeler aussi loin, mais peut-être le député de Winnipeg-Nord-Centre pourrait-il m'aider...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): De quel siècle parlez-vous?

M. Young: Je croyais que le député parlait du siècle le plus récent. J'ai entendu dire qu'il coûtait environ \$25 pour expédier une lettre par «pony express» d'un côté du continent à l'autre, et que la lettre pouvait mettre de trois semaines à un mois pour se rendre à destination. Si c'est vrai, certaines anecdotes humoristiques ne décrivent pas la situation avec exactitude. J'aimerais demander à ceux qui échangent ces plaisanteries de comparer aussi ce que \$25 valaient à cette époque et ce qu'ils valent aujourd'hui. En coûterait-il \$75 ou \$100 aujourd'hui? Je ne saurais le dire. Ici, au Canada, la même lettre, qui passe par le système des postes canadiennes, comme six milliards d'autres d'ailleurs, et qui traverse six fuseaux horaires, nous coûte 14c. par courrier de première classe.

● (1752)

M. Dinsdale: Il en coûte 28c. si l'on tient compte du déficit.

M. Young: Peut-être, mais la personne qui achète le timbre paie 14c. Quant au déficit, je suppose que nous contribuons tous à le combler.

Je m'en tiendrai là afin de permettre à certains de mes collègues de dire leur mot au sujet de cette récente hausse des tarifs.

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice

(M. Young) a très bien énoncé la position du gouvernement. Il est peu probable que la poursuite du débat apporte d'autres arguments quant à la légalité ou à la prétendue illégalité de la hausse des tarifs postaux. Avis a été donné au gouvernement. L'affaire est devant les tribunaux. Il n'est pas utile de poursuivre le débat sur la question de la légalité. Personnellement, je suis convaincu que le gouvernement avait légalement le droit de faire ce qu'il a fait.

Le public ne se préoccupe pas tellement de la hausse des tarifs à 14 c., car le nouveau taux ne diffère pas vraiment de celui des autres pays. Le public s'intéresse plutôt au service que le ministère des Postes est à même d'offrir à cette étape de son évolution. Beaucoup d'entre nous sommes inquiets, tout comme le public, de la qualité de ce service.

Le ministère des Postes est une institution fédérale qui traverse une crise. Il n'est pas difficile d'en comprendre la raison, car cette institution fédérale, tout au long de son histoire, a été négligée par le public et surtout par les gouvernements. On a remédié à cette négligence depuis environ dix ans. En conséquence, le ministère des Postes a subi des transformations considérables qui ont causé des remous internes et perturbé le service.

Il y a environ dix ans, le processus de la négociation collective a été instauré au ministère des Postes, comme dans les autres institutions fédérales de la Fonction publique. Ce ministre emploie un cinquième des fonctionnaires. En fait, il compte 63,000 employés. C'était déjà un ministère imposant quand le processus de la négociation collective y a été appliqué pour la première fois. A ce moment-là, les conditions de travail étaient mauvaises, les salaires extrêmement bas et l'administration et la gestion adoptaient un style militaire, si je puis dire. Par conséquent, on se serait attendu à ce que les employés tentent d'améliorer leur sort grâce aux négociations collectives. Ils étaient d'ailleurs parfaitement en droit de le faire.

En outre, des gouvernements successifs ont privé de ressources financières les locaux qui logent les bureaux de poste depuis des décennies. Non seulement les conditions de travail à l'intérieur de ces locaux étaient-elles médiocres, mais le piètre aménagement rendait aux employés la tâche ardue en raison des millions de lettres et de paquets qu'ils devaient livrer. C'est ainsi que le service s'est désagrégé, que le moral est au plus bas et que les conditions de travail se sont détériorées.

Le ministère des Postes est en voie de transformation. Ainsi, un nouveau code postal a été mis en œuvre. Des méthodes industrielles modernes sont appliquées. La mécanisation est mise à l'essai sur une vaste échelle. Ainsi, il existe actuellement trois centres de tri à Toronto et ailleurs au Canada. Quiconque visite l'un de ces centres se rend compte que les gens ne manipulent plus le courrier. Des machines les ont remplacés. L'effectif a été dans une certaine mesure industrialisé. Les conditions de travail et la mentalité évoluent considérablement. Ceux qui travaillent dans un bureau de poste modernisé n'ont toujours pas la tâche facile.